



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2024**

Mot de la présidente



Rédiger le rapport annuel de l'action d'une communauté de communes rurale fait apparaître, par-delà les tensions et satisfactions que soulève et apporte chaque initiative, un chemin et une responsabilité, une méthode et un objectif.

Le chemin est celui de l'écoute et du dialogue. Une communauté de communes se construit collectivement, avec les élus de nos douze communes, avec les acteurs économiques et sociaux, avec l'indispensable réseau des associations.

Pour la Communauté de communes des Collines du Perche, l'année 2024 a été de ce point de vue exemplaire, que ce soit par la densité des concertations en Conseil communautaire, au sein du Bureau ou dans les commissions. Exemplaires aussi ont été les partenariats et projets avec l'ensemble des acteurs, économiques, sociaux et associatifs.

2024 a également été notable par la multiplicité et la diversité des enjeux dont la CCCP s'est saisie. Dans un territoire rural, éloigné des facilités de la ville et donc tenu de se construire et de s'organiser de manière autonome, l'action publique n'a de sens que par sa transversalité. Nous avons tenté autant que possible de nous y employer, avec un seul objectif, clair mais complexe : contribuer au bien-être et à l'épanouissement des habitants. Pour sinon l'atteindre, du moins s'en rapprocher, tout doit être lié, « tricoté ». La santé engage les

mobilités et le sport, l'éducation les services à la personne et la petite enfance, l'économie le tourisme et la culture...

Pour des raisons de lisibilité, les pages qui suivent séparent en paragraphes distincts ces diverses facettes de l'action politique de la Communauté de communes des Collines du Perche en 2024, toujours exercée dans l'intérêt général. Mais c'est pour la cohérence de l'ensemble que je tiens à saluer vivement ici la qualité du travail des agents communautaires, l'engagement des élus et l'énergie positive de toutes celles et ceux qui vivent sur notre beau territoire et qui le font vivre.

Au moment où la rédaction de ce rapport se termine, je tiens à rendre hommage à Jean Claude Thuillier, mon premier Vice-Président et maire de Mondoubleau, qui nous a quittés et qui a fait preuve d'une très grande disponibilité pour l'action intercommunale.

Karine Gloanec Maurin

*Présidente de la Communauté de communes,
Première adjointe au maire de Couëtron-au-Perche,
Conseillère régionale déléguée Centre-Val de Loire,
Présidente de la commission nationale Communes et territoires ruraux de l'AMF,
Membre titulaire du Comité européen des Régions.*



Une organisation aux services des habitants

La Communauté de communes des Collines du Perche fonctionne grâce à l'engagement de quarante agents, une moitié sous statut de fonctionnaire, l'autre de contractuel. L'équipe se répartit entre le secrétariat général (dix agents) et les services spécialisés, le plus important en nombre d'emplois étant le Centre de loisirs et l'Espace de vie sociale (dix-neuf agents, dont six pour les écoles maternelles et cinq pour la crèche Souricette). La maison France services et la Médiathèque sont, elles, gérées l'une et l'autre par trois agents.

L'équipe de la Communauté de communes est demeurée stable tout au long de 2024, avec trois départs et autant de recrutements. Plusieurs indicateurs témoignent de la qualité des conditions de travail dont bénéficie le personnel de la CCCP : douze ont bénéficié d'un avancement d'échelon, près de la moitié (47,1 %) des agents permanents a suivi des formations en 2024, aucun accident du travail n'est à déplorer et le taux d'absentéisme pour raison médicale reste faible (9,3 jours/an par agent contre 21,3 à l'échelle nationale). La Communauté de communes a également recruté quatre personnes en situation de handicap.*

RÉPARTITION DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

48 %
FONCTIONNAIRES

12 %
CATÉGORIE A

38 %
CONTRACTUELS PERMANENTS

15 %
CATÉGORIE B

15 %
CONTRACTUELS NON PERMANENTS

74 %
CATÉGORIE C

* Ce bilan, issu de la synthèse du rapport sur l'état de la collectivité, reprend les principaux indicateurs du Rapport social unique au 31 décembre 2024. Il a été réalisé via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de gestion du Loir-et-Cher.



La crèche « La souricette »

L'ENGAGEMENT DES ÉLUS

Le fonctionnement d'un EPCI requiert la mobilisation de l'ensemble des élus des communes associées. À la Communauté de communes des Collines du Perche, leur implication a été dense et régulière tout au long de l'année 2024, une année qui, dans un moment politique de forte incertitude tant au plan national que territorial, a été particulièrement exigeante pour les collectivités locales.

Dix conférences des maires et huit conseils communautaires** ont rythmé les délibérations de l'ensemble des responsables politiques de la CCCP tandis que le Bureau s'est concerté selon une cadence bimestrielle (23 réunions sur l'année). Quant aux discussions et prises de décision sectorielles en commission, elles ont alterné les thématiques de l'Aménagement de l'espace (une réunion), du Développement territorial et du Bâtiment (respectivement deux réunions), de l'Education (trois réunions). Enfin, traduisant ainsi une priorité politique

de la CCCP, la commission Qualité de vie s'est réunie à cinq reprises. À quoi s'ajoutent les indispensables concertations au sein de la commission des Finances à raison d'une par trimestre en réunion ou en séminaire.

À noter quelques évolutions législatives concernant les compétences et obligations des EPCI dues, d'une part, à la loi pour le plein emploi du 18.12.2023 (qui confère aux communes une responsabilité vis-à-vis du jeune enfant) et, d'autre part, à la loi relative à différenciation, la décentralisation, la déconcentration du 21.02.2022 (qui institue la nomination d'un « référent déontologue » que tout élu doit pouvoir consulter en regard des principes consacrés par la Charte de l'élu local).

Petite enfance

En ouvrant dès 2012 une Maison de la petite enfance et en créant un Relais de la petite enfance (un dispositif qui deviendra obligatoire à partir de 2026), la Communauté de communes a fait le choix significatif d'intégrer la petite enfance dans ses compétences. En conséquence, chaque conseil municipal de la CCCP a été consulté en vue de l'intégration de cette compétence dans les statuts de l'EPCI. Cette « officialisation » du transfert de la compétence petite enfance des communes à la communauté de communes porte trois points majeurs : le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles, leur information (également destinée aux futurs parents) et l'animation d'un Relais petite enfance (en l'occurrence déjà existant).

« Référent déontologue des élus ».

Au regard de la liste indicative de juristes aptes à exercer cette responsabilité rédigée par l'Association des maires du Loir-et-Cher, la Communauté de communes a désigné Maître Sandrine Pouget.

** Toutes les délibérations issues des conseils communautaires figurent sur le site internet de la CCCP.

Offrir aux entreprises un territoire fertile, propice à leur développement, à l'emploi et à l'insertion

ACTION ÉCONOMIQUE

Par leur nature même d'instances de concertation territoriale – une compétence stratégique qu'elles partagent avec les conseils régionaux –, les communautés de communes sont au cœur du soutien public à l'activité économique des territoires, quels que soient les secteurs d'activités. Dans le cadre de cette compétence centrale des EPCI, les initiatives prises en 2024 par la CCCP ont été diverses et porteuses d'avenir, avec pour priorité l'agriculture. Objectifs : soutenir directement (subventions de projets d'investissement) ou indirectement (facilités foncières) les entreprises locales.

Label « Territoire d'industrie »

La candidature de la CCCP à la procédure « Territoires d'industrie » – aux côtés de la Communauté de communes du Perche et de celles des Forêts du Perche et des Terres de Perche –, déposée en 2023, a été agréée en 2024.

Immobilier d'entreprise et foncier d'activité

Dans cette même perspective de soutien à l'activité économique, la CCCP a acquis une parcelle de terrain en bordure de la Zone d'activités de Sargé-sur-Braye (7000 €) dont une part sera constructible. À noter que les limitations légales apportées aux capacités d'artificialisation des sols conduisent à ce qu'un travail en interne (en régie) soit conduit afin de favoriser les occupations à venir des terrains encore disponibles dans cette zone d'activité.

Aides directes aux entreprises

Les moyens d'intervention du « Fonds partenarial économie de proximité » proposé par la Région et adopté en 2023 ont été abondé d'une enveloppe de 80 000 € pour un soutien à l'acquisition de foncier par les entreprises artisanales, commerciales et agricoles. Trois projets ont été soutenus en 2024.

Sur ce même volet de l'aide au foncier d'entreprise en lien avec le Conseil régional du Centre-Val de Loire, la CCCP a adopté en mai 2024 un règlement garantissant l'équité dans l'octroi des aides :

- les subventions ne peuvent dépasser 10 % du total de l'investissement engagé (planché de 2 500 € et plafond de 25 000 €),



Ouverture du bar restaurant du Gault-du-Perche



Signature du Contrat Territoire Industrie à Nogent le Rotrou

- la liste des potentiels bénéficiaires englobe les entreprises artisanales et agricoles, celles relevant de l'économie sociale et solidaire ainsi que les sociétés civiles immobilières,
- le versement des aides est corrélé à un engagement du maintien de l'activité pour une durée minimale de cinq ans.

À noter que les micro-entreprises, les activités libérales hors profession de santé et les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 2,5 M€ ne sont pas éligibles.

Animation économique et accompagnement des entreprises

À une échelle de plus grande proximité, la CCCP a engagé en 2021 une Convention de partenariat

pour une participation s'élevant à 4 600 € et de mise à disposition avec Initiative Loir-et-Cher. Destiné au soutien de l'initiative économique des moyennes, petites (PME) et très petites entreprises (TPE), cette convention permet de mettre à disposition de la communauté de communes un développeur économique expert qui accompagne l'ensemble des entreprises locales tout au long de leur cycle de vie. L'expert suit également la stratégie et la définition des politiques économiques de la CCCP. La convention a été renouvelée pour la période 2024-2027. À noter que le volet de mise à disposition représente une participation financière évaluée à 16 000 €/an pour 2024.

Contribution à la réalisation du tiers-lieu de compétences L'Egrenne

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain, la commune de Mondoubleau s'est engagée dans la création d'un dispositif proposé par la Région Centre-Val de Loire appelé « tiers-lieu de compétences » et destiné à accompagner les entreprises agricoles, industrielles, du bâtiment ainsi que celles relevant de l'artisanat en leur proposant des espaces mutualisés et privatifs pour le développement de leurs activités, notamment dans le domaine de la formation. La CCCP a adopté une proposition de fonds de concours pour 2025 à hauteur de 50 000 € pour l'acquisition et la réalisation de travaux dans les locaux du futur tiers-lieu L'Egrenne.

Territoires d'industrie

Pour rappel, ce label initié en 2018 est porté par l'ANACT et la Direction générale des entreprises. Il s'adresse à des regroupements d'EPCI et table sur un binôme local élu-industriel qui s'engage, en lien avec la Région et l'État, sur trois priorités : l'innovation, les compétences et l'attractivité, le foncier et la transition écologique. Le label ouvre droit à des cofinancements de postes de chefs de projet et de coordinateurs régionaux, à un accompagnement pour faire appel à des bureaux d'études ainsi qu'à des investissements productifs via le Fonds vert. Fin 2023, 183 territoires étaient labellisés.

TOURISME

Essentiel à la vitalité économique d'un territoire, le tourisme fait pleinement partie des politiques économiques de la CCCP, et ce d'autant plus que ses quatre communes les plus septentrionales intègreront le périmètre du Parc naturel régional du Perche (PNR) en janvier 2026. Trois initiatives communautaires contribuant au soutien à l'activité touristique ont été conduites en 2024 :

- la reconduction du soutien à l'association Pays du Perche en Loir-et-Cher et au bureau touristique de Mondoubleau, situé au Hubleau,
- le lancement d'une étude confiée au cabinet Emotio (conformément à une décision du Conseil communautaire de 2023), avec un soutien de l'Etat à hauteur de 80 % de son coût (24 400 € environ) dans le cadre du dispositif « Destination France »,
- la finalisation du projet de réaménagement de la Commanderie d'Arville.

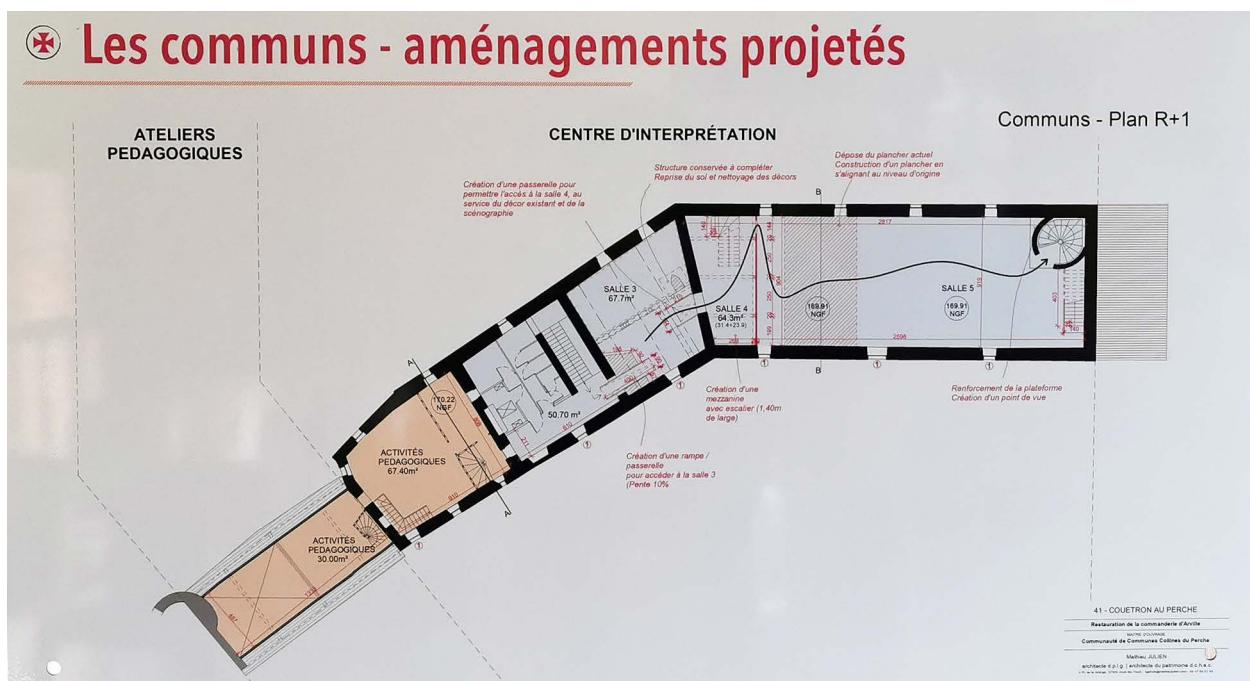
Aménagement du Presbytère et du Centre d'interprétation de la Commanderie d'Arville

En décembre 2023, la CCCP a décidé d'apporter son soutien au renouvellement du projet de la Commanderie d'Arville et à sa nouvelle équipe dirigeante, avec le concours du cabinet Médiéval. Le projet, qui englobe une reprise du parcours muséographique ainsi que l'aménagement d'un espace d'accueil, prévoit l'augmentation de la surface d'exposition

dans le Centre d'interprétation en transférant la billetterie, les boutiques et les locaux administratifs dans le Presbytère de Couëtron-au-Perche grâce à un bail emphytéotique consenti par la commune.

L'effort financier conséquent qu'engage le projet (coût global : 2 553 M€ HT) sera partagé par la Région et le Département (600 000 €) dans le cadre de la convention établie avec la CCCP. D'autres apports financiers institutionnels seront cependant nécessaires, d'où des demandes de financement complémentaires auprès de l'État (DETR, DSIL) et de l'Union européenne (Fonds Feder). La CCCP se félicite également que l'association gérante du site ait obtenu le soutien de la Fondation du Patrimoine et le label « Mission patrimoine » (90 000 €) et a initié une recherche de mécénat afin de réduire le reste à charge pour la communauté de communes à 300 000 €. Les travaux, dont le maître d'ouvrage ainsi que l'entreprise ont été choisis par la commission d'appel d'offres, démarreront en début d'année 2025.

À noter que, en plus de la subvention versée à la Commanderie d'Arville au titre de la convention avec la Région et de Département, le conseil communautaire compensera pour tout ou partie le déficit d'exploitation induit par les travaux (au plus 41000 €).



Maintenir un territoire accueillant

La gestion du patrimoine bâti et des équipements publics – domaine éminemment transversal puisqu'il concerne autant le sport et le logement que l'action culturelle, l'éducation... – est principalement assurée par les services techniques de la Communauté de communes. Ce patrimoine communautaire comprend vingt bâtiments intercommunaux (dont six écoles) et la chaufferie biomasse qui alimente notamment le collège, l'Ehpad, les HLM, le Dojo et la Halle des sports... À ces sites et services s'ajoute l'entretien des 147 km de voirie d'intérêt communautaire.

Les travaux de voirie et autres travaux assimilables

En 2024, l'ampleur des travaux de voirie à la charge de la CCCP s'est avérée moins importante qu'anticipée. Les travaux consistent essentiellement en des opérations de débouchage, d'élagage des haies et de curage de fossés sur les sections de la voirie communautaire que les communes, consultées, ont estimé prioritaires. Au total, ce sont 24 km de voirie qui ont fait l'objet d'interventions des services techniques de la communauté de communes.

À noter qu'en cas de fortes dégradations liées notamment à une pluviométrie inhabituelle, des travaux plus importants peuvent s'imposer, par exemple pour le Chemin de César. En anticipation, le programme d'entretien pluriannuel de voirie est destiné à s'alourdir dès 2025 et dans les années suivantes.

Rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Elle a été l'objet de dégradations importantes en 2021, réitérées en 2023 après sa remise en état de fonctionnement (travaux de serrurerie, de plomberie, d'électricité...). Ces difficultés ont conduit la CCCP à reconduire en janvier 2024, sous l'égide de l'État, sa Convention de médiation avec Tzigane Habitat (tous les EPCI du Département sont concernés) et à prolonger celle avec la société Vago pour la gestion de l'aire d'accueil dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Territoire Vendômois.

Modernisation de la chaufferie biomasse

Après plusieurs années d'étude, les travaux de modernisation de la chaufferie mixte biomasse/gaz alimentant le réseau de chaleur urbain de Montrouge ont débuté en juin 2024, avec notamment la création d'un « volume tampon » de 12 000 litres afin d'optimiser la couverture biomasse et la décentralisation des productions d'eau chaude sanitaire (ECS) directement chez nos abonnés, laquelle relève d'une obligation contractuelle de la Régie. Ces améliorations permettront environ 16 % d'économies d'énergie et ainsi d'atteindre l'équilibre financier ainsi que de diviser quasi par deux les émissions de gaz à effet de serre de la chaufferie.

Coût global : 293 000 €, entièrement à charge de la Régie chauffage, la demande d'aide de l'État ayant été rejetée.

Isolation thermique de la Médiathèque Jules Verne

D'importants travaux de réduction de la consommation énergétique de la Médiathèque Jules Verne ont été réalisés en 2024 : couverture en tuile « de pays », remplacement de la verrière, isolation des combles, installation d'éclairages LED, etc. Ces travaux, abondés par l'État à hauteur de 35 %, ont grandement amélioré le confort des locaux, en particulier pendant les pics de chaleur (baisse de 5° de la température intérieure).

Coût de l'opération : 58 348 € (contre 150 000 € initialement prévus).

Rénovation des écoles de Sargé-sur-Braye et de Couëtron-au-Perche (Souday)

À la suite d'une concertation débutée dès 2020 dans le cadre du Comité de pilotage « École », l'objectif vise au maintien des écoles de Sargé-sur-Braye et de Souday tout en prévoyant la rénovation de toutes leurs classes (installation de dispositifs de ventilation, reprise des circuits électriques et du réseau informatique, réfection des sols et des plafonds) ainsi que l'amélioration des circulations. À noter la transformation du préau de l'école de

Souday en salle de motricité pour les élèves de maternelle, à l'instar de celle dont bénéficie l'école de Sargé-sur-Braye.

À la suite d'un report d'un an pour une meilleure organisation des travaux d'été du programme de rénovation de l'architecte (cabinet Bour Esquisse), les travaux ont été reportés à la période de mars à août 2025. Un décalage qui s'est finalement avéré positif car il a permis de recalibrer le projet dans le respect de l'enveloppe budgétaire proposée (abondée à hauteur de 30 % par l'État).

Coût prévisionnel de l'opération (hors mobilier) : 222 365 € HT pour l'école de Sargé-sur-Braye et 300 325 € HT pour celle de Souday.

Convention avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

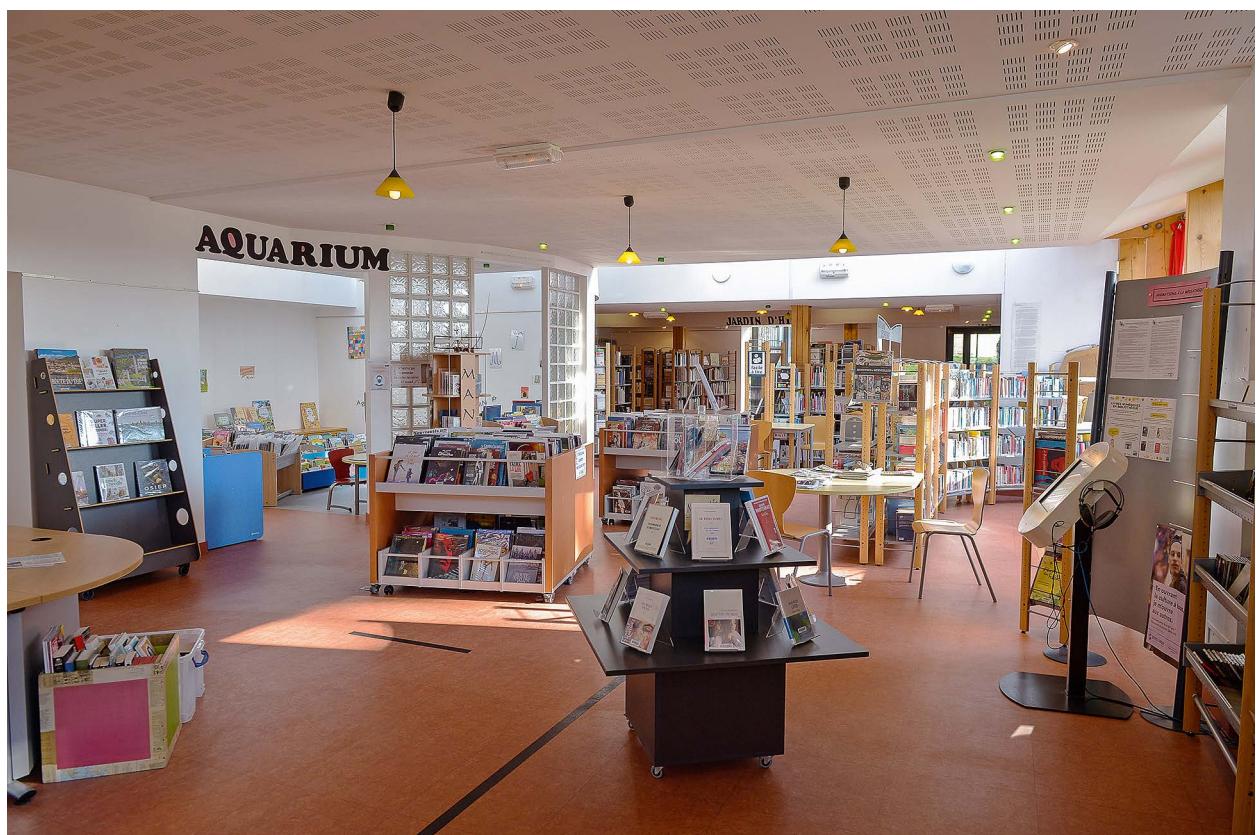
À la faveur de la construction du groupe scolaire comprenant les écoles de Cormenon, Choue et Mondoubleau, un diagnostic d'archéologie préventive a été exigé par la Préfecture de Région. Confier à l'Inrap – qui assure également l'exploitation scientifique des résultats des fouilles – et encadrés par une convention avec la CCCP, ces travaux constituent un apport important tant pour l'enseignement que pour l'action culturelle et la

valorisation des richesses archéologiques du territoire. Économiquement, ils permettront aussi de soutenir les divers métiers indirectement associés aux fouilles et de bénéficier de l'exploitation des droits directs et dérivés de leurs résultats.

Acquisition foncière SNCF

La compagnie SNCF Réseau a proposé de céder à la CCCP un ensemble de terrains, situés sur la commune de Mondoubleau, représentant une surface totale de 19 908 m² pour une valeur estimée à 20 000 € (avis de la Direction de l'immobilier de l'État, 02.04.2023). Ces terrains (classés UF au PLUi) qui correspondent au tissu de faubourgs anciens de Mondoubleau doivent faire l'objet d'une division cadastrale pour être exploitables. Jugeant que leur acquisition relevait de l'intérêt communautaire, la CCCP a accepté le devis de 3133 € pour le processus de division cadastrale.

La médiathèque Jules Verne à Mondoubleau



Favoriser l'habitabilité du territoire

Que ce soit dans l'accueil de la petite enfance, le développement de la lecture publique, la mise en place d'une maison France Services ou la création d'un Espace de vie sociale..., la gestion et le développement des services publics à la personne ont toujours été au cœur de l'attention de la CCCP. Dans un territoire rural, relativement éloigné des pôles de services urbains, ces nombreuses compétences de proximité exercées par la Communauté de communes sont en effet indispensables au bien-être des habitants.

SERVICES À LA POPULATION

La Maison France Services (MSF) de la Gare des Collines, mise en place par la CCCP dès 2019, constitue un apport indéniable aux habitants, notamment pour réduire la « fracture numérique » dont peuvent souffrir les personnes âgées et, plus largement, pour lutter contre les risques de marginalisation et d'isolement qu'induit une société de plus en plus numérisée. Ses usagers y accèdent à des permanences d'organismes œuvrant dans tous les domaines des politiques publiques et peuvent bénéficier d'un accompagnement pour leurs démarches administratives (emploi, santé, retraite...). La MSF est par ailleurs engagée avec ses associations et organismes partenaires dans des actions collectives de sensibilisation et de formation dans le domaine du numérique.

Un audit réalisé en 2023 a montré la nature exemplaire du travail de la MSF de la Gare des Collines. Son volume d'activité s'avère en constante progression, sa fréquentation croissante et les services rendus toujours plus diversifiés (intégration en 2024 des dispositifs « ma prime rénov » et « chèque énergie ») même si quelques difficultés persistent sur le champ complexe des retraites. Tous les avis, notamment ceux des maires et de l'État, convergent pour reconnaître l'excellence des services rendus par la

MSF ainsi que la qualité des animations et événements qu'elle a organisés. Ce dynamisme et cette adaptabilité ont conduit la CCCP à en maintenir les effectifs et à recruter un agent d'accueil à mi-temps à l'issue de la convention initiale contractée avec l'État. Le coût de ce service (agents et locaux) est compensé par l'État à hauteur de 35 000 € qui représente 40 % de la dépense.

À noter que, les problèmes de mobilité et de fracture numérique restant très présents, les ateliers numériques seront reconduits en 2025 grâce à la présence d'un conseiller numérique.

Médiathèque de Mondoubleau

(voir le paragraphe dédié à l'action culturelle).

La lutte contre la désertification médicale

Bien qu'elle ne relève pas de ses compétences obligatoires, la CCCP a fait de la santé une priorité absolue pour laquelle elle s'engage aux côtés des communes et plus particulièrement de celle de Mondoubleau.

Avec le départ de deux médecins, la démographie médicale des Collines du Perche était préoccupante. Un important travail s'est engagé avec les principaux partenaires car c'est la couverture santé de tout le Département qui se retrouve fragilisée. Aux côtés de nombreux acteurs de la santé, dont l'Ordre des médecins du Loir-et-Cher, les partenaires du Contrat local de santé (CLS) et le pharmacien de Mondoubleau, la CCCP a engagé une intense concertation pour trouver une solution afin de remédier à la situation. Ont été étudiés par exemple le recours à un cabinet de recrutement, des remplacements temporaires ou encore une extension des périmètres d'intervention des dispositifs de la Plateforme alternative d'innovation en santé (PAIS)..

Il est finalement apparu que l'instauration d'un service de téléconsultation assistée par les infirmières libérales locales en lien avec les médecins du Département constituait la piste la plus



La France Service – gare des Collines – Mondoubleau

efficace et la plus rapidement opérationnelle, du moins dans un premier temps. Ainsi, le Conseil communautaire avait adopté à l'unanimité, en septembre 2023, une proposition de convention avec le Centre territorial de santé Alliance Connect (Suèvres) prévoyant la mise en place, à partir de décembre 2023, d'une demi-journée de téléconsultation par semaine pour laquelle la CCCP prend en charge le travail de secrétariat, de gestion des dossiers médicaux ainsi que les frais d'amortissement des matériels nécessaires à la téléconsultation (1200 €/mois). Un nombre important de consultations (488) ont été réalisées en 2024 et sept infirmières libérales différentes ainsi que quatre médecins du CTS ont assuré le suivi des patients dont l'origine géographique correspond globalement au périmètre de la CCCP : Mondoubleau, Cormenon, Couëtron-au-Perche, Sargé-sur-Braye, Choue, Baillou, le Temple et Saint-Marc-du-Cor, Boursay, Le Gault-du-Perche et, hors CCCP, Épuisay, Savigny-sur-Braye, la Chapelle Vicomtesse et Lunay.

Ce bilan positif confirme la pertinence de ce dispositif, qui reste temporaire : les recherches de solutions d'accueil de médecins sont toujours actives.

Projet de construction d'une extension pour les services de la Maison départementale des Solidarités

Dans la logique d'une plus grande proximité aux habitants des cinq Maisons départementales de la cohésion sociale (MDCS) et tout particulièrement de leurs services d'accompagnement à

l'emploi et à l'insertion, de protection maternelle et infantile ou encore de la politique enfance-famille, le département de Loir-et-Cher a décidé la création de douze antennes dont l'une sera localisée à Mondoubleau. D'où le projet de construire une annexe à proximité de la maison France Services de la Gare des Collines pour l'accueillir.

Le coût de la construction de l'annexe a été estimé à 410 800 € HT, un investissement auquel pourrait contribuer l'Etat à hauteur de 20 % au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Les dossiers de demande ont été déposés en décembre 2024. La location de ces locaux au Département permettra un équilibre budgétaire de l'opération pour le CCCP.

À noter qu'en attendant la finalisation de sa construction, le Département a sollicité la CCCP pour une solution provisoire d'accueil pour ses services de la Protection maternelle et infantile : une convention a été signée avec l'APHP pour la mise à disposition d'un bureau dans le bâtiment collectif des logements inclusifs de Cormenon.

Les services aux familles

Afin d'assurer l'accès des familles et des populations fragiles à un centre de loisirs ou à une garderie et, plus largement, pour développer l'accompagnement de la petite enfance et de la vie sociale, un Contrat territorial global (CTG) a été signé avec la Caisse d'allocation familiale (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA), deux organismes dont les contributions financières sont significatives.

La crèche collective « La Souricette », en partie financée par la CAF, est un établissement animé par une équipe diplômée et qualifiée agréée pour recevoir jusqu'à une vingtaine d'enfants de quatre mois à quatre ans. Cependant, même si la pénurie de professionnels de la petite enfance a obligé l'équipe à redéfinir son fonctionnement autour de l'accueil d'une trentaine d'enfants au cours de l'année, elle maintient ses activités manuelles et d'éveil sensoriel à destination des tout-petits : projet pédagogique autour du salon « Graine de lecteurs », « Fête de l'été » et vernissage dans le jardin, « L'heure de Charlie » en partenariat avec la médiathèque, concert pour Noël...

À noter que les mesures nouvelles issues de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 signée par la CAF et la CCCP (en cours de validation) font l'objet un avenant concernant le renforcement du projet d'accueil, le financement de journées pédagogiques, la mise en place d'un bonus « attractivité » pour les revalorisations salariales et d'un bonus « trajectoire de développement » pour encourager le développement de nouvelles places dans la crèche, etc.

Le Relais Petite Enfance des Collines du Perche – lieu d'information et d'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et des familles – a accompagné une trentaine d'assistantes maternelles agréées de janvier à juillet 2024 et participé à plusieurs événements : salon « Graine de lecteurs », sorties kermesse pour les tout-petits... Même si, du fait d'une pénurie de professionnels, le Relais a temporairement suspendu ses activités au second semestre 2024, certaines des assistantes maternelles ont pu poursuivre leur formation.

Projet éducatif de territoire et « Plan mercredi »

Déposé en 2022, le dossier de renouvellement du Projet éducatif de territoire (PEDT) se propose d'accroître la continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires avec la participation d'associations et d'acteurs locaux. Il a reçu un avis favorable du Comité départemental de continuité éducative et un courrier d'avril 2024 de la Direction départementale de l'Éducation nationale en Loir-et-Cher a confirmé sa validation pour une durée renouvelable de trois ans.

L'Espace de vie sociale des Collines du Perche est l'objet d'une convention signée avec la CAF afin d'en encadrer les modalités d'intervention et de fixer la prestation de service « animation locale ». Fondée sur le principe que l'insertion

sociale des familles dans leur environnement et le développement de liens sociaux sont au cœur des politiques familiales et sociales, l'Espace de vie sociale développe ses actions selon trois axes : l'inclusion et la socialisation, la cohésion sociale ainsi que la responsabilisation des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité. Par ses fonctions de lieu de proximité et d'animation de la vie sociale, il accueille toute la population en veillant à la mixité sociale et permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Convention 2024-2025 entre la MSA et l'Espace de vie sociale

La Mutualité sociale agricole Berry-Touraine s'est associée pour la période 2024-2025 aux Centres sociaux et aux Espaces de vie sociale pour contribuer au financement de projets en territoire rural. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement social local (DSL) articulant adaptation au territoire et mobilisation de compétences et de cofinancements de la part de l'ensemble des acteurs locaux : élus, associations, institutions et populations.

De nombreuses initiatives et événements dont l'Espace de vie sociale des Collines du Perche est partenaire bénéficient du soutien technique et financier de la MSA : une mobilisation des écoles maternelles, de la médiathèque et de L'Échalier dans le cadre du salon « Graine de lecteurs », des séances annuelles de rappel des règles du Code la route pour les seniors, l'accueil de famille en situation d'illettrisme, un forum du bien vieillir en partenariat avec l'ASEPT et l'Échalier, le projet « Science en Perche » dont l'EVS et l'association Astro-Perche sont à l'initiative, les « Semaines multisports Ados », un Groupe de paroles pour les parents endeuillés, des journées de dépistage des cancers, les séances « En route vers le numérique » destinées aux personnes de plus de 60 ans, les « Ateliers vitalité » pour les plus de 55 ans...

Garantir des conditions de vie épanouissantes aux habitants

DANS LE DOMAINE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Dans le cadre de sa compétence en matière scolaire et de son soutien à la restauration dans les écoles, la CCCP a tenu à assumer les engagements financiers nécessaires en 2024 malgré l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie. Plusieurs initiatives sont à souligner :

- Le renouvellement du marché de fournitures de repas avec le prestataire Api Restauration pour les cantines de Mondoubleau, Choue ainsi que pour le Centre de loisirs d'été et la crèche Souricette, ce qui représente une augmentation financière globale de 8,1 %. Parallèlement, le service de restauration de l'école de Sargé-sur-Braye est passé en « liaison froide », en anticipation des travaux de rénovations de l'école.
- Parmi les actions concernant le domaine scolaire, la CCCP a apporté son soutien aux animations et à l'apprentissage de la nage.
- Afin de respecter le plafond de 65 € par enfant pour les dépenses de fournitures scolaires, la mutualisation et le regroupement des achats ont été renforcés.
- Le soutien aux animations et aux frais de transport scolaire a fait l'objet d'une décision visant à en accroître l'équité entre écoles en déterminant une enveloppe globale (35 € par élève pour les transports et 50 € pour les animations), portée à la connaissance des enseignants, et en prévoyant la reconductibilité des crédits non consommés d'une année sur l'autre dans la limite de trois ans.
- La CCCP a beaucoup investi dans le matériel informatique en renouvelant un grand nombre

d'ordinateurs, destinés aux enfants ainsi qu'aux enseignants. Elle a également équipé les classes en vidéoprojecteurs

- La participation de la CCCP pour l'accueil des enfants de Boursay dans l'école de Droué n'est pas remise en cause à l'horizon de la fin de l'année scolaire. En revanche, un service de transport alternatif en direction de Mondoubleau ou de Choue a été mis en place à la rentrée 2024 avec les services régionaux Remi afin de pouvoir accueillir ces enfants dans les écoles de la CCCP. Ne seront accordées qu'un nombre réduit de dérogations : pour ne pas séparer une fratrie ou si les parents travaillent dans la commune de l'école ciblée.
- Plusieurs financements des organismes partenaires dans le domaine scolaire ont été reconduits en 2024 : avec le syndicat scolaire du Gault du Perche (80 000 €) et avec l'association « Entre mômes » qui assure la gestion de la cantine de Couëtron-au-Perche (11 000 €).
- Dans le domaine culturel, la CCCP a inscrit dans sa convention avec l'agence d'actions culturelles L'Échalier des animations pour les scolaires. En 2024, parmi les vingt-deux séances de ses spectacles professionnels, certaines ont été données dans les écoles de Sargé-sur-Braye, de Cormenon, du Gault-du-Perche et de Mondoubleau. Une sortie a par ailleurs été organisée avec les internes du collège Alphonse Karr pour un spectacle au Minotaure de Vendôme.

Les équipements scolaires, rénovations de deux écoles et construction d'un groupe scolaire

La Convention de ruralité conclue avec l'Éducation nationale a été prolongée jusqu'à la rentrée 2025 avec pour objectif de réduire le nombre

de classes à niveaux multiples et de maintenir les effectifs d'enseignants. En contrepartie, la CCCP s'est engagée à rédiger un projet d'école intercommunale (voté le 18.05.2022) et, d'ici là, à regrouper à Cormenon et Sargé-sur-Braye les élèves de CM2 de l'école de Souday/Couëtron-au-Perche pour les rapprocher du collège de Mondoubleau, et ce, grâce au circuit de transport scolaire supplémentaire que mettent en place les services régionaux.

Le projet d'école intercommunale prévoit également la rénovation des écoles de Sargé-sur-Braye et de Souday en 2025 (cf. « Pour maintenir un territoire accueillant ») et la construction d'un nouveau groupe scolaire pour le regroupement sur un seul site des écoles de Choue, Cormenon et Mondoubleau. À préciser que cette dernière perspective de construction (estimé à 6,7 M€) constitue une alternative à la rénovation des écoles existantes, l'école de Mondoubleau ne disposant pas d'espaces suffisants pour accueillir ce regroupement.

À noter que le cabinet de conseil CMB dirigé par Philippe Morançais accompagnera la CCCP pour le recrutement d'un maître d'œuvre via un concours prévu en 2025.

Renouvellement de la Convention d'animateur sportif

Dans le cadre de sa politique de développement des pratiques sportives dans les écoles qu'elle gère, la CCCP souhaite mettre à disposition des enseignants qui en ont fait la demande les services d'un animateur sportif. L'Association sportive Sargé/Mondoubleau/ Cormenon (ASSMC)

emploie déjà, en contrat d'apprentissage, un animateur sportif qui serait apte à assurer des prestations dans ces écoles primaires (Sargé-sur-Braye, Cormenon, Mondoubleau, Choue et Couëtron-au-Perche). Une convention de prestation de service, conclue avec l'Éducation nationale, a été établie avec ASSMC afin de préciser les rôles respectifs des enseignants et des intervenants. Elle est tacitement reconductible.

DANS LE DOMAINE DE L'ACTION CULTURELLE

Une politique culturelle locale, fondée sur la mise en valeur des atouts du territoire, peut devenir un véritable moteur de développement, de fierté communautaire et d'attractivité. C'est à cette ambition que veut contribuer la décision de la CCCP de donner la priorité à la promotion du patrimoine historique et architectural, aux partenariats avec les acteurs culturels locaux ainsi qu'au développement d'événements culturels réguliers. Avec un principe : impliquer autant que possible la population dans la conception et la mise en œuvre des projets culturels.

La Médiathèque de Mondoubleau – équipement tête de réseau pour la lecture publique communautaire – a adopté, en concertation avec la Direction départementale du Livre et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), un projet scientifique et culturel (PSC) englobant les quatre espaces de lecture publique de la communauté de communes situés à Mondoubleau, Couëtron-au-Perche (Souday, Saint-Agil) et Sargé-sur-Braye. À noter que tous les équipements sont dotés d'un espace numérique.

Missions de ce réseau de lecture publique d'accès libre et gratuit animé par des salariés et des bénévoles :

- être un lieu de convivialité et de rencontre ouvert à tous,
- contribuer aux activités culturelles de la population,
- nourrir l'imaginaire des usagers en favorisant leur accès à la pensée et à la création,
- accompagner chaque citoyen dans sa recherche d'information,
- aider à la formation initiale et permanente de tous,
- favoriser les loisirs et le développement culturel de la population,
- s'inscrire dans la dynamique culturelle locale en favorisant des partenariats avec les acteurs et associations locales.



**Article sur l'Echalier,
le 5 mars 2024 - journal La Croix**

L'action de la Médiathèque Jules Verne de Mondoubleau illustre tout particulièrement l'esprit de cet engagement dans la politique de lecture publique, notamment par son partenariat avec l'agence d'actions culturelles L'Échalier et la Direction départementale de la lecture pour les événements « Graines de lecture » et le « Salon des bonimenteurs ». À signaler également l'accueil pendant trois mois de la Micro-folie (musée numérique itinérant) prêtée par la Médiathèque départementale, un dispositif dont toutes les écoles de la CCCP ont pu bénéficier au travers de présentations thématiques et d'ateliers. À noter que le Département a attribué un fonds de 200 documents destinés à approfondir la découverte de l'art au réseau de lecture publique des Collines du Perche.

Quelques chiffres de 2024 : les différents espaces de lecture ont été fréquentés par 5 180 personnes et ont enregistré 95 nouvelles adhésions. Côté acquisition de documents par la CCCP, elle est restée stable (668 documents, dont pour la première fois des instruments de musique destinés au prêt, pour un total de 11 900 €).

Le réseau de lecture publique a maintenu toutes ses interventions régulières : « Bébés lecteurs », accueil d'enfants de l'Institut médico-éducatif de Naveil, animations pour personnes en situation de handicap ou résidents de l'Ehpad Les Marronniers de Mondoubleau, animations numériques pendant les vacances scolaires... Les bibliothécaires professionnels et bénévoles ont également multiplié les animations ponctuelles, soit près d'une centaine d'événements (lectures dans les classes, accueils au Centre de loisirs, initiation à la langue des signes, au rugby, spectacles et concerts...) auxquels ont participé 1 480 jeunes et 350 adultes.

Le soutien aux associations locales, maintenu au même niveau qu'en 2023, a concerné l'association environnementale la Maison botanique, l'agence d'actions culturelles L'Échalier, l'agence régionale Ciclic (convention « Cinémobile »), l'association d'arts plastiques Pirouette. Pour l'école de musique associative Polysons, qui connaît d'importantes difficultés de fonctionnement et dont la convention n'a pas été renouvelée pour 2024, une réflexion est en cours pour la poursuite de l'accompagnement de la Communauté de communes.

L'association qui gère avec une grande efficacité **la Commanderie d'Arville**, a renouvelé sa convention quadriennale avec la CCCP (propriétaire du site) pour la période 2024-2028. En regard de l'incontestable atout pour l'attractivité

de ce patrimoine (Commanderie, Presbytère et Centre d'hébergement), la convention précise ses modalités d'action en faveur du développement touristique du territoire, un engagement d'autant plus nécessaire que les communes de Boursay, Couëtron-au-Perche, Plessis-Dorin et Le Gault-du-Perche seront prochainement intégrées au périmètre du Parc naturel régional du Perche. Le cabinet Emotio, auquel a été confié une mission d'étude sur l'attractivité touristique de ce patrimoine, a identifié la Commanderie comme site majeur de développement touristique, en convergence avec les investissements de la CCCP pour la création du Centre d'interprétation et la création d'un espace d'accueil dans le Presbytère (cf. aussi le chapitre sur le soutien à l'activité touristique).

La hauteur des investissements engagés par la CCCP au titre de la convention avec l'Association de la Commanderie d'Arville - 60 000 € en 2025 et de 50 000 € en 2026, 2027 et 2028 - prend toute sa signification regard de ses capacités de rayonnement culturel et patrimonial suprarégional que concrétise la mobilisation de nombreux acteurs économiques : hébergeurs, restaurateurs, gestionnaires d'activités et de sites, etc.

Autre association essentielle au développement culturel du territoire, **l'agence d'actions culturelles L'Échalier**. Outre la douzaine de résidences d'artistes qu'elle organise chaque année dans le cadre de sa mission « d'Atelier de fabrique artistique », l'agence a programmé douze spectacles professionnels (théâtre, marionnettes, chanson, jazz) qui ont été notamment diffusés à la Grange de Saint-Agil, à la salle des fêtes du Gault-du-Perche et à la crèche Souricette. À noter également des projections de films en partenariat avec l'agence régional Ciclic, une participation au 19^e « Salon des bonimenteurs », au salon « Graines de lecteurs », à des ateliers d'écriture et d'illustration, à l'événement de vente de livres « La Librairie d'un jour » au tiers-lieu touristique et associatif Le Hubleau... Enfin L'Échalier a accueilli à la Grange des manifestations proposées par des associations locales dont concert de l'école de musique Polysons, un spectacle de théâtre de Pirouette, des projections de films de la Maison botanique et Perche nature ou encore le spectacle de cirque des ateliers du Cheptel Aleikoum. L'Échalier a par ailleurs mené ses deux ateliers théâtre en amateur avec un groupe d'enfants de 6 à 12 ans et des adultes en situation de handicap de l'APHP.

Garantir une gestion en cohérence avec le territoire

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire

Sans que cela relève d'une obligation formelle, la CCCP a souhaité l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil communautaire afin de déterminer en toute transparence ses principales orientations budgétaires, ses objectifs d'équilibre majeurs et ses grands projets.

Les choix budgétaires sont tributaires de multiples contraintes locales mais aussi du contexte économique et géopolitique national et international. Ils doivent également s'adapter à l'évolution de la législation, notamment la révision des « zones de revitalisation rurale » en « zones France ruralité revitalisation », une législation fiscalement décisive pour le maintien de l'aide

au développement des territoires ruraux. Les choix budgétaires doivent aussi respecter les exigences des relations que la communauté de communes entretient tant avec ses communes membres qu'avec ses autres collectivités territoriales partenaires.

Procédure de révision libre de la CLECT

Pour un Établissement public de coopération intercommunale qui fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, les communes membres perçoivent une « attribution de compensation » (AC) annuelle de la part de l'EPCI. La commission des finances a souligné l'écart important entre les valeurs des charges (1256 M€ en valeur actualisée de l'inflation) et le coût d'exercice des

Plan de financement

Dépenses	€ HT	Ressources	€
Maîtrise d'œuvre + honoraires	978 446	État (DETR / DSIL / Fonds Vert)	1 800 000
Construction écoles maternelle	944 360	Fonds européens (FEDER)	2 000 000
Construction école élémentaire	1 384 980	Région (CRST)	200 000
Construction garderie périscolaire	306 000	Autres aides	100 000
Construction salle restauration + off, réchauffage	798 000	Autofinancement	926 813
Construction autres espaces communs	650 450	Emprunts	1 700 000
Travaux extérieurs, cours, accès, parking	760 000		
1% artistique	48 438		
Label "passiv Haus" (RE2020 objectif 2031)	489 222		
Actualisation (2%)	122 306		
Imprévus (5%)	244 611		
Coût d'opération (€ HT)	6 726 813	Financement opération	6 726 813

Note: les emprunts mobilisés (1 M€ sur 25 ans et 700 000 € sur 15 ans) représentent une annuité cumulée de l'ordre de 120 000€ annuels les 15 premières années et de 60 000€ annuels les 10 années suivantes.

compétences (2 087 M€), un écart déjà observé en 2018 par le cabinet Kloppfer. Face à ce constat, le Conseil communautaire a décidé le 18 janvier 2024, à l'unanimité et six abstentions, le principe d'une révision libre des valeurs des charges transférées, sur la base de propositions à établir par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) afin de rétablir une équité entre les communes et de dégager des marges de manœuvre financières adaptées aux besoins de la CCCP.

À noter, parmi les engagements financiers les plus significatifs, celui de **la construction d'un nouveau groupe scolaire** dont le coût estimé, selon l'assistant à la maîtrise d'ouvrage Philippe Morançais, s'élève à 6 726 813 € HT. Pour cet investissement, la CCCP a obtenu l'assurance d'une subvention de 2 M€ des Fonds européens FEDER au titre des territoires fragilisés et a sollicité une subvention de l'État dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Les dossiers de demande, accompagnés de la délibération formelle de l'assemblée délibérante, ont été déposés fin décembre 2024. Les travaux devraient pouvoir débuter en janvier 2025.

ÉLÉMENTS STRUCTURELS SUR LE BUDGET DE LA CCCP

La capacité financière de la CCCP à engager les actions et les projets d'investissement peut être appréciée au moyen de quelques indicateurs qu'il est proposé de présenter et de partager dans la présente partie.

La CCCP dispose de trois budgets : le budget principal, le budget actions économiques et le budget chaufferie et réseau de chaleur.

Budget principal, dynamiques des épargnes courantes (budget exécuté)

Les épargnes représentent la différence entre les recettes réelles de fonctionnement de l'année (produits fiscaux, dotation, produits de tarification...) et les dépenses réelles de fonctionnements (charges de personnels, achats et approvisionnements pour faire fonctionner les services, participations et subventions allouées...). Il s'agit d'un solde dont il est utile de suivre l'évolution dans le temps.

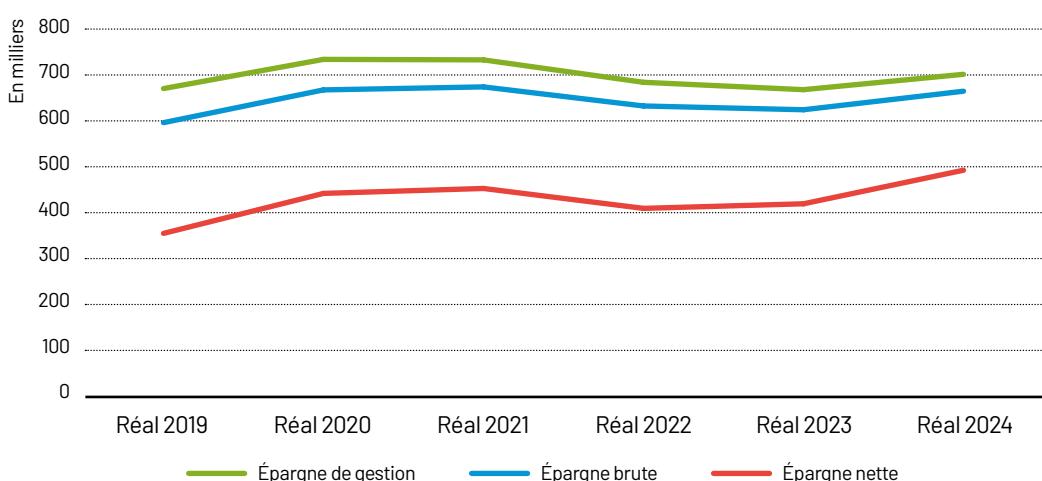
QUELQUES CHIFFRES

Le CA 2024 à hauteur de

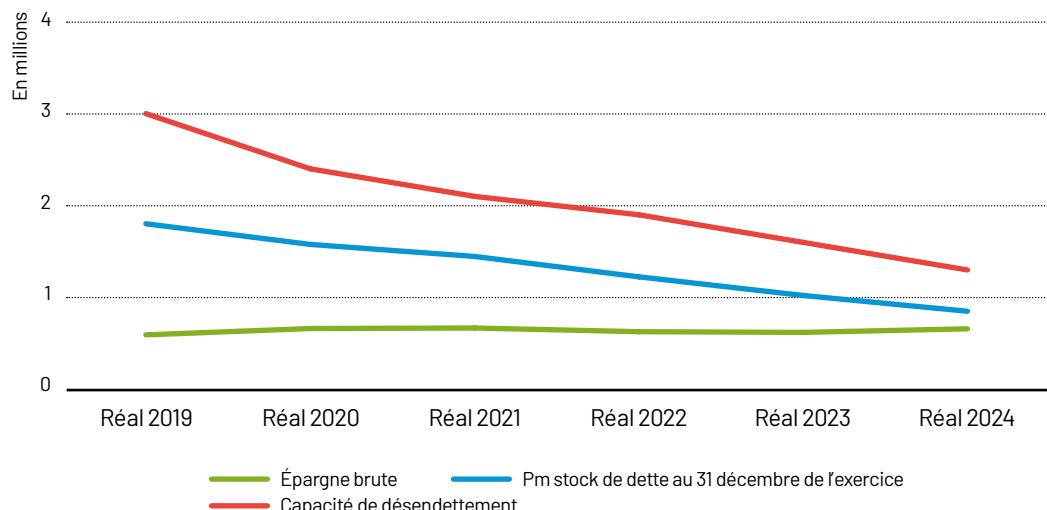
6,141 M€

(6,064 M€ EN 2023)
EN CHARGES ET PRODUIT

Graphique : dynamique des épargnes courantes (budget principal)



Budget principal dynamique de la capacité de désendettement courante



L'épargne de gestion correspond à la différence entre les produits et les charges ordinaires, sans tenir compte du remboursement des emprunts. L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion réduite du remboursement des intérêts de la dette. L'épargne nette correspond à l'épargne brute réduite du remboursement du capital de la dette. Elle représente la capacité effective d'autofinancement des investissements et la capacité à mobiliser de nouveaux emprunts.

Les années 2020 et 2021 ont été impactées par la pandémie Covid et la collectivité a enregistré des moindres dépenses (suspension des services pendant les périodes de confinement). Depuis 2022 et le rétablissement d'un mode de fonctionnement régulier, les valeurs des trois épargnes progressent favorablement.

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années qu'il faudrait à une collectivité pour rembourser la totalité du capital de dette qu'elle détient si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Elle est obtenue en divisant le stock de dette par la valeur de l'épargne. La majorité des collectivités du bloc communal présentent une capacité de désendettement compris entre 5 et 6 ans. La CCCP présente une capacité de désendettement qui était de 3 ans en 2019 et s'établit en dessous 1,5 an à la clôture de l'exercice 2024. Ceci est le résultat de la poursuite de la stratégie de désendettement engagée de longue date.

La lecture croisée de ces deux indicateurs prudentiels permet d'apprecier la solidité financière de la Communauté de communes des Collines du Perche.



Commanderie d'Arville – Couétron-au-Perche

Rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes des Collines du Perche

Juin 2024, Publication de Communauté de communes des Collines du Perche
36 rue Gheerbrant – 41170 Mondoubleau • Tél. 02 54 89 7114

Directrice de la publication : Karine Gloanec Maurin • **Rédaction :** Bureau communautaire et équipe administrative • **Conception et réalisation :** EFIL / efil.fr
Impression : Numeriscann, labellisé imprim'vert – Imprimé sur papier PEFC



Découvrez notre site **cc-collinesperche.fr**



Accédez directement
au site en flashant
ce code à l'aide de
votre smartphone



Communauté de Communes des Collines du Perche

36 Rue Gheerbrant - 41170 Mondoubleau

Tél. +33(0)2 54 89 71 14

accueil@cc-collinesperche.fr